

# Vieillessement des centrales = risque d'accident nucléaire

**50 réacteurs nucléaires français ont déjà plus de 25 ans,** l'âge limite de fonctionnement fixé par ceux qui les ont construits. La preuve qu'ils n'étaient pas prévus pour durer au-delà de 30 ans, comme on voudrait nous le faire croire, c'est que leurs architectes ont choisi le béton brut comme matériau de construction des bâtiments abritant la cuve du réacteur, sans les mettre "hors d'eau", c'est-à-dire à l'abri de l'eau de pluie par un toit étanche.

À partir d'une vingtaine d'années, le risque d'accident nucléaire augmente chaque année de manière significative. Au niveau mondial, 107 réacteurs ont déjà été arrêtés. Leur âge moyen au moment de la fermeture était de 21 ans.

Usure des matériaux, impossibilité de remplacer certaines pièces (dont la cuve du réacteur et le bâtiment en béton qui l'entoure), risque de défaillances simultanées et augmentation du nombre d'incidents : telles sont les raisons pour lesquelles le vieillissement des centrales est devenu le premier facteur de risque nucléaire en France (voir le diaporama en ligne sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr))

Cet été, le directeur de la centrale de Fukushima, accidentée le 11 mars 2011 au Japon, est mort d'un cancer. Cela prouve qu'il ne faut pas attendre des dizaines d'années pour subir les conséquences de la contamination et qu'après la catastrophe, les nucléocrates eux-mêmes sont du côté de l'enclume et non du marteau.

L'accident nucléaire n'a jamais de fin. Au Japon, depuis trois ans, les cultures contaminées sont récoltées et disséminées "par solidarité" dans les autres régions. Le gouvernement japonais contraint deux millions de personnes qui n'ont pas les moyens de partir à rester dans les zones contaminées. Près de 100 enfants ont déjà reçu un diagnostic de cancer de la thyroïde.

# Vieillessement des centrales = risque d'accident nucléaire

**50 réacteurs nucléaires français ont déjà plus de 25 ans,** l'âge limite de fonctionnement fixé par ceux qui les ont construits. La preuve qu'ils n'étaient pas prévus pour durer au-delà de 30 ans, comme on voudrait nous le faire croire, c'est que leurs architectes ont choisi le béton brut comme matériau de construction des bâtiments abritant la cuve du réacteur, sans les mettre "hors d'eau", c'est-à-dire à l'abri de l'eau de pluie par un toit étanche.

À partir d'une vingtaine d'années, le risque d'accident nucléaire augmente chaque année de manière significative. Au niveau mondial, 107 réacteurs ont déjà été arrêtés. Leur âge moyen au moment de la fermeture était de 21 ans.

Usure des matériaux, impossibilité de remplacer certaines pièces (dont la cuve du réacteur et le bâtiment en béton qui l'entoure), risque de défaillances simultanées et augmentation du nombre d'incidents : telles sont les raisons pour lesquelles le vieillissement des centrales est devenu le premier facteur de risque nucléaire en France (voir le diaporama en ligne sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr))

Cet été, le directeur de la centrale de Fukushima, accidentée le 11 mars 2011 au Japon, est mort d'un cancer. Cela prouve qu'il ne faut pas attendre des dizaines d'années pour subir les conséquences de la contamination et qu'après la catastrophe, les nucléocrates eux-mêmes sont du côté de l'enclume et non du marteau.

L'accident nucléaire n'a jamais de fin. Au Japon, depuis trois ans, les cultures contaminées sont récoltées et disséminées "par solidarité" dans les autres régions. Le gouvernement japonais contraint deux millions de personnes qui n'ont pas les moyens de partir à rester dans les zones contaminées. Près de 100 enfants ont déjà reçu un diagnostic de cancer de la thyroïde.

## Empêchons l'accident nucléaire

Dans une lettre du 2 mai 2012 adressée à Annie Lobé, le candidat François Hollande annonçait l'ouverture d'un « *grand débat sur l'énergie associant largement les acteurs et les citoyens pour la première fois sur ce sujet. Le Parlement en fixera les conclusions par le vote d'une loi de programmation de la transition énergétique* » (lire cette lettre sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)). C'est peu dire que le débat a tourné court !

Le président s'y engageait à fermer la centrale de Fessenheim, 36 ans. Cet engagement est aujourd'hui remis en question : la loi prévoit la prolongation des centrales au-delà de 40 ans et ne dit pas un mot de Fessenheim. Une lettre à lui adresser par mail ou en franchise postale pour lui rappeler ses promesses figure en ligne sur le site [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr).

Si un accident nucléaire se produit en France, la nourriture y compris biologique et les vins français seront contaminés. Le patrimoine immobilier perdra immédiatement et irrémédiablement toute sa valeur. Si, à Tokyo, l'immobilier s'est redressé, ainsi que l'économie japonaise, c'est seulement à cause du sens du sacrifice de la population et des élites japonaises.

En France, rien de tel ne se produirait : tous ceux qui en ont les moyens prendront la fuite et l'économie s'effondrera. Après l'évasion fiscale, l'évasion nucléaire....

Engager résolument la France dans le recours aux énergies renouvelables et diminuer le gaspillage de l'électricité nous évitera d'être définitivement marginalisés par les pays qui ont déjà compris la nécessité économique de ce virage, comme l'Allemagne. Il faut agir vite, car l'adoption de la loi sur la transition énergétique se fera en octobre 2014 par une procédure accélérée, avec un seul passage devant l'Assemblée nationale, puis devant le Sénat.

## Avant le 14 octobre 2014 :

✓ Je demande par mail au Président et aux députés  
la fermeture des vieux réacteurs nucléaires (ou par courrier)

*Les adresses mail des députés sont en ligne sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr), ainsi que les autres enquêtes de la journaliste Annie Lobé.*

*À faire dès aujourd'hui, pour ne pas avoir à le regretter plus tard...*

**SantéPublique éditions**, 20 avenue de Stalingrad, 94260 FRESNES. 07/10/2014

## Empêchons l'accident nucléaire

Dans une lettre du 2 mai 2012 adressée à Annie Lobé, le candidat François Hollande annonçait l'ouverture d'un « *grand débat sur l'énergie associant largement les acteurs et les citoyens pour la première fois sur ce sujet. Le Parlement en fixera les conclusions par le vote d'une loi de programmation de la transition énergétique* » (lire cette lettre sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)). C'est peu dire que le débat a tourné court !

Le président s'y engageait à fermer la centrale de Fessenheim, 36 ans. Cet engagement est aujourd'hui remis en question : la loi prévoit la prolongation des centrales au-delà de 40 ans et ne dit pas un mot de Fessenheim. Une lettre à lui adresser par mail ou en franchise postale pour lui rappeler ses promesses figure en ligne sur le site [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr).

Si un accident nucléaire se produit en France, la nourriture y compris biologique et les vins français seront contaminés. Le patrimoine immobilier perdra immédiatement et irrémédiablement toute sa valeur. Si, à Tokyo, l'immobilier s'est redressé, ainsi que l'économie japonaise, c'est seulement à cause du sens du sacrifice de la population et des élites japonaises.

En France, rien de tel ne se produirait : tous ceux qui en ont les moyens prendront la fuite et l'économie s'effondrera. Après l'évasion fiscale, l'évasion nucléaire....

Engager résolument la France dans le recours aux énergies renouvelables et diminuer le gaspillage de l'électricité nous évitera d'être définitivement marginalisés par les pays qui ont déjà compris la nécessité économique de ce virage, comme l'Allemagne. Il faut agir vite, car l'adoption de la loi sur la transition énergétique se fera en octobre 2014 par une procédure accélérée, avec un seul passage devant l'Assemblée nationale, puis devant le Sénat.

## Avant le 14 octobre 2014 :

✓ Je demande par mail au Président et aux députés  
la fermeture des vieux réacteurs nucléaires (ou par courrier)

*Les adresses mail des députés sont en ligne sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr), ainsi que les autres enquêtes de la journaliste Annie Lobé.*

*À faire dès aujourd'hui, pour ne pas avoir à le regretter plus tard...*

**SantéPublique éditions**, 20 avenue de Stalingrad, 94260 FRESNES. 07/10/2014